

Une des idées qui a été exprimée beaucoup plus clairement et fermement que toute autre, c'est que, pour que l'égalité devienne une réalité si les tribunaux sont vraiment le dernier recours, les actions en justice ne devraient pas être réservées aux gens qui ont les moyens de payer. C'est pour cette raison que j'ai demandé au ministre de la Justice, le 1^{er} février 1985, d'accepter de créer une caisse spéciale pour aider les personnes qui invoquent devant les tribunaux l'article 15 de la Charte des droits. Ce n'était pas un rêve quelconque, c'était une question en réponse à un engagement solennel pris par le chef de l'opposition de l'époque, l'actuel premier ministre (M. Mulroney), le 14 août 1984, en pleine campagne électorale. Le premier ministre avait dit ceci:

Un gouvernement progressiste-conservateur appuiera financièrement toute cause de portée nationale relative à la Charte des droits. Les causes portant sur les droits des handicapés et des invalides entreront certainement dans cette catégorie.

Il n'y a eu qu'un seul amendement législatif en conformité de l'article 15 qui concerne les droits des invalides et les handicapés. Cet amendement visait à changer les mots «aliénation mentale» par les mots «déficience mentale» dans la Loi sur la marine marchande. Ce n'était pas sûrement la grande préoccupation des quelque 2 millions d'invalides que compte le Canada.

Les invalides ont exprimé bien d'autres préoccupations qui ont abouti à la mention des déficiences mentales ou physiques dans la Charte des droits. Ces préoccupations ont été reprises dans le rapport «Obstacles». Ce n'était pas les recommandations qui manquaient. Le gouvernement n'a pas procédé aux modifications législatives qui s'imposaient. Par conséquent, il n'y avait d'autre choix, en attendant, que de recourir aux tribunaux.

Il fallait organiser le financement de ces poursuites. Les entreprises s'emploient déjà à défendre leurs droits devant les tribunaux. Elles disposent de ressources illimitées. D'une façon générale, les victimes d'inégalité souffrent d'inégalité économique; elles sont plutôt pauvres et impuissantes. Ce sont elles qui ont besoin d'une aide financière.

En février dernier, le ministre de la Justice nous a dit que le secrétaire d'État (M. McLean) songeait à établir un fonds pour financer les poursuites judiciaires. Selon le ministre de la Justice, son collègue était un ardent défenseur de cette cause au cabinet. Le secrétaire d'État était prêt à éclater à tout moment. Les deux ministres avaient examiné la question ensemble. Eh bien, nous attendons toujours que le secrétaire d'État éclate. Nous avons attendu ne serait-ce qu'un gémissement de la part du secrétaire d'État. Ce serait plutôt le ministre de la Justice qui a éclaté dernièrement.

Cette question est d'une importance fondamentale. Comme Frank Scott l'a dit avec tant d'éloquence: «Les oripeaux de la démocratie cachent un corps politique émacié». J'espère, monsieur le Président, que le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice répondra et réagira aujourd'hui aux préoccupations des groupes féminins, des handicapés et d'autres minorités et annoncera que le gouvernement fera effectivement respecter l'égalité des droits, du moins dans la mesure où les Canadiens pourront contester des lois injustes devant les tribunaux. Je demande au secrétaire parlementaire, au nom du

L'ajournement

gouvernement, de donner suite à l'engagement que le premier ministre a pris durant la dernière campagne électorale fédérale, aux engagements du ministre de la Justice, à ceux de ce puissant volcan, le secrétaire d'État et d'annoncer finalement l'établissement d'une caisse pour financer les contestations devant les tribunaux.

• (1815)

Le 17 avril est passé et le gouvernement n'a pas encore rempli sa promesse. J'espère que nous verrons enfin venir ce financement pour que ces contestations si importantes, en l'absence de mesures législatives positives, puissent effectivement se poursuivre.

M. Chris Speyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur le Président, je peux dire au député, étant donné que le laconisme comporte des avantages, que le cabinet examine la question du financement . . .

M. Robison: Combien de temps encore?

M. Speyer: . . . et qu'il annoncera sa décision en temps voulu.

LES PENSIONS—A) LA POSITION DU MINISTRE. B) LE PRINCIPE DE L'ÉQUITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je désire revenir sur une question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) la semaine dernière. Il s'agit de la contradiction entre les mesures prises par le gouvernement à propos de la désindexation des pensions de vieillesse dans le budget et certaines déclarations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a faites avant la présentation du budget. Cela vise un certain nombre de sujets, mais le premier, c'est l'engagement pris par le ministre, dans le document de travail qu'il avait publié en janvier à propos des prestations sociales, de ne pas apporter de changements au système de supplément du revenu garanti. Dans ce document, le ministre disait simplement qu'aucun changement n'était nécessaire.

En fait, le ministre n'a pas sollicité l'avis des personnes âgées en ce qui concerne les pensions, car il avait donné l'impression, en janvier, qu'il n'y avait aucune raison de le faire, que le sujet n'avait pas besoin d'être étudié. Toutefois, le budget prévoyait une modification radicale du système, puisque la désindexation des prestations de sécurité de la vieillesse touchera tous les pensionnés. J'en conclus que nous devons réprimander le ministre d'avoir dit une chose en janvier et d'avoir permis au gouvernement dont il fait partie d'en faire une autre par le truchement de son budget de mai dernier.

Le premier ministre (M. Mulroney) ne saurait se défendre en disant que la situation est autre que ce qu'il avait prévu. Le gouvernement dit souvent: «C'est vrai que nous avons dit cela quand nous étions dans l'opposition, mais nous n'avions aucune idée de la situation catastrophique dont nous allions hériter des libéraux». Il s'agit en l'occurrence d'un engagement que le gouvernement a pris en janvier après avoir exercé le pouvoir pendant cinq mois et après avoir eu le temps d'étudier à fond la situation financière. Cet engagement que le gouvernement a pris en janvier, il l'a rompu le 23 mai en présentant son budget.